



Exonération plus value maison de mon fils (achat à sa minorité)

Par **Christeld**, le **19/05/2018** à **22:11**

Bonjour,rnrnLe père de mon fils est décédé à ses 4 ans. Il a hérité d'une certaine somme d'argent que j'ai investie en partie dans une maison individuelle avec, bien entendu, l'accord du juge des tutelles.rnrnNous avons emménagé dans ce logement au moment de l'achat, en 1998, mon fils avait 5 ans. En 2005, nous avons quitté la région et avons mis en location la maison.rnrnAujourd'hui, les locataires actuels ont donné leur préavis de fin de bail. Mon fils a maintenant 25 ans, il est étudiant. Il ne souhaite plus louer et voudrait vendre la maison. Sera t'il exonéré de l'impôt sur la plus value ?rnSi la réponse est non, a t'il des possibilités ne pas payer cet impôt ? que doit il alors faire ?rnrnJe vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **morobar**, le **20/05/2018** à **07:31**

Bjr,rnNonrnOui, en réinvestissant dans l'achat de sa résidence principale.

Par **Visiteur**, le **20/05/2018** à **16:29**

Bonjour,rnPour vous rassurer un peu, après 20 ans, la pv est exonérée à hauteur de 90% !

Par **Christeld**, le **21/05/2018** à **22:40**

Bonsoir. rnJe vous remercie pour vos réponses.rnIl aurait la possibilité de poursuivre ses études dans la ville proche de la commune où se trouve sa maison. Il lui faut pour cela trouver un apprentissage. Si il réside dans sa maison, elle devient sa résidence principale. Combien de temps doit il y vivre pour qu'elle soit considérée comme telle?rnMerci beaucoup.

Par **Visiteur**, le **21/05/2018** à **23:41**

Le temps que son adresse fiscale soit prise en compte officiellement, cad qu'il ait re?u un avis d'imposition ou non imposition.rnEn effet, tout acte de vente passe entre les mains d'un agent des impôts. Ce dernier peut rapidement soupçonner une fraude si le logement vendu n'a pas été indiqué comme résidence principale sur la déclaration d'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation du contribuable.